

Réunions statutaires de la Ligue

La XII^e session du Conseil exécutif s'est tenue le 7 octobre, à la veille de l'ouverture de la III^e session de l'Assemblée générale. Le Conseil exécutif s'est borné essentiellement à formuler des recommandations à l'intention de l'Assemblée, instance suprême de la Ligue, puisque cette dernière se réunissait le lendemain et qu'il lui appartenait de prendre des décisions sur recommandations du Conseil, par exemple celles touchant l'élection des membres de la Commission permanente du barème.

III^e session de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale s'est tenue du 8 au 12 octobre. Elle a réuni environ 400 délégués, en provenance de quelque 130 Sociétés nationales. Des représentants de Sociétés en formation étaient également présents.

Dans son allocution d'ouverture, le président de la Ligue, M. Enrique de la Mata Gorostizaga, a déclaré en substance que « la Croix-Rouge doit être un instrument de paix » et que, dans ce rôle, la Croix-Rouge se devait d'observer scrupuleusement ses principes de neutralité et d'impartialité. Il faisait sienne ainsi la préoccupation qui se manifeste actuellement en ce qui concerne une participation plus active de la Croix-Rouge dans la recherche de la paix.

Au cours de la première séance plénière, trois nouvelles Sociétés du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge, qui avaient auparavant été reconnues par le CICR, ont été admises dans la Ligue, celles de la République arabe du Yémen, du Rwanda et du Zimbabwe. A ce jour, 131 Sociétés nationales sont membres de la Ligue.

Les travaux de l'Assemblée se sont poursuivis pendant deux jours, en quatre Commissions qui ont été respectivement chargées:

- des secours en cas de désastre,
- du développement,

- de la santé et des services communautaires,
- de la jeunesse.

A l'issue de leurs travaux, les Commissions ont transmis leurs rapports, accompagnés de recommandations, à l'Assemblée générale, qui les a adoptés en séance plénière.

Parmi les autres décisions importantes prises par l'Assemblée générale, il faut mentionner:

- la modification du nom de la Fédération, qui devient la « Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge » (ajoutant les mots « et du Croissant-Rouge » au titre antérieur);

- l'approbation de la restructuration en cours du secrétariat de la Ligue;

- l'approbation des budgets de 15,1 millions de francs suisses pour 1984 et de 15,7 millions de francs suisses pour 1985;

- le lancement d'une étude sur l'aide aux Sociétés nationales confrontées à des difficultés financières;

- l'adoption d'une action à la fois nouvelle et plus intense, par laquelle les Sociétés nationales et leur fédération, la Ligue, s'efforceront de lutter contre la famine, dont l'apparition devient de plus en plus fréquente et qui frappe de plus en plus durement les pays les plus pauvres du monde.

En outre, la session s'est terminée par un appel en faveur d'un programme mondial de lutte contre la mortalité infantile par la diarrhée. Le secrétaire général, M. Høegh, a prié instamment de mettre sur pied un programme mondial d'action pour combattre ce fléau, et il a souligné l'importance de programmes éducatifs. Par acclamation, l'Assemblée a adopté un programme d'action qui se concentrera à la fois sur la prévention et la guérison de cette maladie. Plusieurs Sociétés nationales, celles des Pays-Bas, de Norvège, de Suède, ont promis un appui financier en faveur de ce programme, qui sera mis sur pied en coopération avec l'UNICEF et l'OMS.

Enfin, le prix « Radio Croix-Rouge », pour la promotion des soins de santé primaires en Afrique, a été décerné, au cours de la première séance plénière de l'Assemblée, au lauréat, M. T. Mengistu, du Service éthiopien de la Radio Educatrice à la Croix-Rouge éthiopienne.